



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

Conseil consultatif pour les eaux occidentales septentrionales

Programme de travail

Année 13

1^{er} octobre 2017 - 30 septembre 2018



1. Introduction

Le conseil consultatif pour les eaux occidentales septentrionales (CC EOS) a été mis en place conformément à la décision de la Commission 2005/668/CE le 22 septembre 2005 comme un des sept conseils consultatifs régionaux, proposés en vertu de la décision de Conseil 2004/585/CE, mettant en place des conseils consultatifs régionaux dans le cadre de la politique commune de la pêche.

Avec l'entrée en vigueur du règlement (UE) No 1380/2013, sur la politique commune de la pêche (ci-après « Règlement PCP »), le 1^{er} janvier 2014, les conseils consultatifs régionaux sont devenus les conseils consultatifs (CC) afin d'aborder un plus grand nombre de questions relatives aux produits de la mer telles que les espèces migratoires, l'aquaculture et les marchés. L'amélioration du rôle consultatif des CC a également été un élément constitutif de ce changement.

Désormais dans sa treizième année d'exercice, qui va du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018, le CC EOS souhaite demander des subventions à la Commission UE, conformément aux dispositions pertinentes en vigueur.

2. Objectifs du CC EOS

L'objectif principal du Conseil consultatif pour les eaux occidentales septentrionales vise à réunir les parties prenantes européennes, incluant les pêcheurs, les représentants des organisations de producteurs, les ONG environnementales, les pêcheurs récréatifs, les transformateurs et les consommateurs, entre autres, afin de fournir des avis fondés sur des faits à : la Commission UE, aux états membres et au Parlement européen, afin d'atteindre l'exploitation durable des stocks de poisson au sein du ressort géographique des eaux européennes des sous-zones 5.b, 6 et 7.

Les avis produits par le CC EOS seront déterminés par les objectifs de la politique commune de la pêche (ex. : RMD, régionalisation et obligation de débarquement) et auront pour but d'aider la Commission et les décideurs à mettre en œuvre de façon efficace les principes du rendement maximum durable (RMD) dans les pêcheries des eaux occidentales septentrionales. Le CC EOS abordera également la gestion durable, biologique et économique des stocks de poisson dans le contexte plus large de la politique relative à la biodiversité marine et de la politique maritime intégrée.

Compte tenu de la nature mixte des pêcheries au sein du ressort géographique du CC EOS, l'accent sur l'écosystème et une approche intégrée du développement d'options de gestion formera la base des avis et contribuera à l'objectif articulé dans directive cadre de stratégie marine, visant à atteindre une bonne situation environnementale de l'environnement marin avant 2020.



3. Thèmes principaux de l'exercice 13

3.1. Obligation de débarquement (OD)

Au cours de l'exercice 12, le CC EOS a travaillé en interne et avec le groupe des états membres des EOS pour élaborer un outil permettant de gérer les actions d'atténuation éventuellement nécessaires dans les pêcheries soumises à l'obligation de débarquement. L'outil d'atténuation de choke (CMT) résultant a été complété pour toutes les zones sous-géographiques des eaux occidentales septentrionales et le contenu en résultant fournira la base et la direction d'une grande partie du travail du CC EOS au cours de l'exercice 13.

Le CC EOS tiendra des réunions spécialisées (ex.: groupes de travail horizontaux et groupe de rédaction d'avis) ainsi que des réunions et des communications régulières avec des scientifiques, la Commission et le groupe des états membres des EOS pour faire avancer les éléments suivants à l'examen dans le cadre du développement de futurs plans de rejet pour les espèces démersales mixtes :

- Expérience de la mise en œuvre de l'obligation de débarquement (OD) en 2017 ;
- Espèces limitantes et mesures d'atténuation à l'aide du CMT (ex. : relèvements et échanges de quota, flexibilité inter espèces, modification des modes de pêche, retrait des stocks de prises accessoires marginales de la gestion du TAC et meilleure sélectivité) ;
- Introduction progressive de l'obligation de débarquement (OD) pour les espèces démersales après 2018 ;
- Propositions d'exemptions *de minimis* ;
- Propositions d'exemptions de survie ;
- Amélioration de la documentation des captures ;
- Tailles minimales de référence de conservation ;

Le CC EOS va poursuivre sa collaboration avec le groupe d'experts en contrôle des états membres des EOS afin de fournir un feedback essentiel sur la mise en œuvre de l'OD (voir section 4.2). La contribution du conseil consultatif à cette procédure se fera par le biais du groupe de discussion sur le contrôle et la conformité (FGCC) et comprendra la participation avec la Commission à un atelier spécialisé et à toutes les réunions suivantes à ce sujet.

3.2. Mesures techniques

Le CC EOS travaillera sur les mesures techniques dans le contexte de l'obligation de débarquement, et surveillera et incorporera, le cas échéant, l'avancement des recherches pertinentes à ses avis afin d'améliorer la sélectivité et de réduire les prises accidentelles. De plus, la procédure d'adoption du règlement révisé des mesures techniques sera étroitement suivie et sera le sujet de discussions et d'opinions, s'il y a lieu. Le CC EOS va continuer de délivrer des opinions et des recommandations en relation à la mise en œuvre du nouveau



cadre de mesures techniques qui remplacera le règlement CE 850/1998, une fois qu'il sera en vigueur.

3.3. Développement et mise en œuvre de plans de gestion pluriannuels

Le développement et la mise en œuvre de plans de gestion à long terme pour les pêcheries démersales mixtes dans les eaux occidentales septentrionales a été une des principales cibles du travail du CC EOS depuis sa mise en place. Le CC EOS va participer selon ses possibilités et conformément aux ressources et au budget disponibles, en développant des contributions pour les plans de gestion de la pêche pluriannuels existants ou nouvellement proposés, si la contribution des parties prenantes est demandée. Les besoins spécifiques des stocks individuels sont mentionnés à la section 3.5.

La structure de ces réunions bénéficiera fortement des propositions des experts scientifiques et des représentants concernés des administrations nationales, de même que de l'évaluation du CSTEP.

3.4. TAC et quotas

Comme les années précédentes, le CC EOS produira un avis en septembre 2018, en réponse à la consultation de la CE sur les possibilités de pêche pour 2019.

Cet avis présentera l'opinion du CC EOS sur un certain nombre de domaines, tels que : l'examen de la situation des stocks, l'application du RMD et les principes de mise en place des TAC et des mesures de gestion associées (ex. : le régime d'effort). Les implications de l'introduction de l'obligation de débarquement pour toutes les espèces restantes soumises à un quota en 2019 et la mise en œuvre des relèvements de TAC, recevront une attention importante.

L'avis du CC EOS sur les TAC et quotas sera soumis en temps opportun pour alimenter les discussions menant en décembre 2018 à l'adoption définitive par le conseil des ministres du règlement sur les possibilités de pêche pour les espèces dans les eaux atlantiques.

Comme les années, précédentes un certain nombre de demandes spécifiques peuvent également être soumises à la Commission et aux états membres concernés avant le Conseil de décembre pour certains stocks à titre d'avis alimenté par les dernières évaluations scientifiques.

3.5. Mesures de gestion pour les espèces

3.5.1. Merlu du nord, lotte et cardine franche dans les divisions CIEM 6 et 7

A la lumière de la méthodologie de l'avis du CIEM eu égard aux stocks dont les données sont limitées, le CC EOS peut envisager la mise en place d'un groupe de discussion spécialisé, au cours de l'exercice 13, pour étudier les développements en matière d'évaluations scientifiques eu égard au : merlu du nord (*Merluccius merluccius*), à la



lotte (*Lophius piscatorius* et *L. budegassa*) et à la cardine franche (*Lepidorhombus spp.*), parler des initiatives (ex. : partenariats pêche-science ou projets UE) et approfondir les connaissances de la biologie des stocks et des pêcheries, produisant le développement d'actions concertées pour traiter les insuffisances de données.

Le CC EOS ne prévoit pas de développer de plan de gestion spécifique pour ces espèces au cours de l'exercice 13 mais étudiera les options de gestion, telles que la mise en œuvre de plans de gestion pluriannuels, avec toutes les parties prenantes.

Compte-tenu de leur intérêt commun pour ces stocks, les membres du conseil consultatif pour les eaux occidentales australes pourraient être invités à titre d'observateurs, aux futures réunions techniques ou de groupe de discussion devant avoir lieu en Espagne ou en France. De même, le CC EOS se tiendra informé des développements au sein d'autres conseils consultatifs (ex. : CC Sud) et suivra l'évolution des discussions sur le développement d'une méthodologie et d'une procédure pour l'adoption de mesures de gestion eu égard au stock de merlu du sud.

3.5.2. Langoustine (*Langoustine norvegicus*)

Suite à l'avis délivré par le CC EOS sur la langoustine in FU16, le CC EOS travaillera avec le Marine Institute (IE) pour fournir une contribution scientifique à l'avis. Entretemps, le CC EOS demandera également à la Commission de demander au CSTEP d'évaluer la proposition FU16 dans sa totalité.

Selon les conclusions, le CC EOS organisera un groupe de discussion (en personne ou par correspondance) sur la langoustine pour rédiger un nouvel avis, à temps pour qu'il soit examiné au Conseil de décembre. Tout avis rédigé incorporera l'avis du CIEM délivré début novembre, et tout résultat pertinent d'index d'abondance (ex. : CPUE, UWTV) des campagnes scientifiques effectuées pendant l'été.

Le CC EOS reste prêt à poursuivre son travail sur ces espèces si la Commission lance une proposition sur la gestion des stocks de langoustine, par zone ou unité fonctionnelle, en 2018.

3.5.3. Sole (*Solea solea*) dans les divisions CIEM 7.d

Le CC EOS développera son avis sur la sole in 7.d en 2017/2018. Une réunion aura lieu à l'aide de Webex pour parler des options de gestion de la sole, mises aux point par les membres français et britanniques et leurs scientifiques de la pêche et incorporant toute nouvelle information pertinente. Les implications de l'obligation de débarquement dirigeront également les discussions de ce groupe.

Tout avis rédigé par ce groupe aura pour objectif de faciliter la procédure décisionnelle au Conseil de décembre 2017.

3.5.4. Sole (*Solea solea*) dans les divisions CIEM 7.f et g



Le CC EOS a débattu la possibilité pour la sole en 7fg de devenir une espèce limitante dans le cadre de l'obligation de débarquement et connaît la nécessité d'une stratégie de gestion pour cette espèce dans les divisions 7.fg. Le CC EOS va étudier l'avis du CSTEP et du CIEM sur la sole en 7.fg et considèrera en particulier l'identification de solutions permettant d'atténuer les implications d'une situation de choke des pêcheries de cette zone par cette espèce, et les exigences d'une stratégie de gestion.

3.5.5. Raies et pocheteaux

Le CC EOS est fortement encouragé par le fait que les travaux qu'il a effectués sur les pocheteaux en 2016 et 2017 ont documenté et facilité le développement d'un groupe de travail spécialisé sur ces espèces au sein de la Commission. Le CC EOS démarrera l'exercice 13 en diffusant les conclusions de ses travaux à la conférence de l'association européenne des élastomobranches à Amsterdam (12-14 octobre) et utilisera cette opportunité pour recueillir des données pertinentes relatives à la survie et à la sélectivité, qui pourraient contribuer au développement d'options de gestion.

Etant donnée la possibilité pour les raies et pocheteaux d'être une espèce limitante au sein de plusieurs pêcheries dans les eaux occidentales septentrionales, le CC EOS a déterminé que les solutions à ce problème potentiel représentent un problème horizontal majeur et qu'en conséquence elles feront l'objet d'une discussion du CC EOS.

3.5.6. Bar (*Dicentrarchus labrax*)

Le CC EOS participera aux réunions pertinentes et suivra les développements de la Commission européenne, des états membres concernés, du CIEM et du CSTEP eu égard à l'adoption potentielle de mesures de gestion pour les stocks de bar dans les zones suivantes : mer du Nord, ouest de l'Ecosse et mer Celtique.

Après l'analyse et la réaction à l'avis du CIEM sur le bar, le CC EOS pourra convoquer un groupe de discussion sur le bar unilatéralement ou conjointement avec le CC mer du Nord.

Un dialogue inter CC continuera au cours de l'exercice 13 et le travail du CC EOS sur le bar sera disponible pour faciliter le développement de recommandations sur les mesures techniques et de gestion spécifiques pour chacun des stocks concernés.

3.5.7. Tourteau (*Cancer pagurus*)

Le groupe de discussion du CC EOS sur le tourteau, a identifié les insuffisances de données comme une préoccupation importante des pêcheries du tourteau dans les eaux occidentales septentrionales. Suite à une réunion très fructueuse en septembre



2017, le CC EOS poursuivra toutes les voies disponibles pour progresser dans ce domaine.

Une grande partie des critiques formulées par les membres et les experts scientifiques lors des initiatives précédentes visait le retard mis à fournir les données aux personnes participant à la procédure d'évaluation du CIEM (c.-à-d. WGCRA). Au cours de l'exercice 13, le CC EOS prévoit de progresser fortement dans ce domaine avec l'assistance et le soutien d'experts pertinents.

3.6. Préparation de la révision du règlement PCP en 2022

Pour que le CC EOS puisse contribuer au développement de la réforme de la PCP en 2022, le CC EOS se préparera à la discussion eu égard aux cibles futures de la gestion de la pêche dans les EOS, et aux exigences relatives aux mesures de gestion pertinentes pour atteindre ces objectifs. Afin de pouvoir fournir des avis opportuns et pertinents, le CC EOS prévoit de combiner les informations des projets scientifiques(en cours) et d'autres sources pertinentes. Un plan sera mis en place pour que le CC EOS rédige une contribution provisoire à soumettre à la discussion donnant lieu au développement d'une réponse du CC EOS au livre vert anticipé de la CE sur la révision du règlement PCP.

4. Thèmes généraux

Le CC EOS va poursuivre le travail, à sa propre initiative et en collaboration avec d'autres conseils consultatifs, pour fournir des avis sur la mise en œuvre des aspects clés du paquet législatif du règlement PCP, à savoir : le règlement cadre de base sur la réforme de la PCP, l'acte délégué de la Commission présentant le fonctionnement des conseils consultatifs et le règlement FEAMP.

4.1. Améliorer la qualité des données scientifiques et économiques

Au cours de l'exercice 13, le CC EOS poursuivra sa collaboration avec le CIEM et les états membres pour identifier les mesures visant à améliorer les évaluations scientifiques. Le CC EOS va encourager activement l'engagement des praticiens actifs et des membres du CC EOS dans des appels pour soutenir la réalité de terrain et accorder les séries de données.

4.1.1. Benchmark mer d'Irlande

L'atelier benchmark sur l'impact de l'écosystème et des facteurs environnementaux sur la gestion de la pêche en mer d'Irlande (WKIrish) intéresse fortement le CC EOS en raison des implications régionales et méthodologiques. En plus de s'intéresser à l'amélioration des évaluations monospécifiques (c.-à-d. principalement le cabillaud, l'aiglefin, le merlan et la plie), ce benchmark vise à incorporer un modèle de pêche mixte, à développer l'intégration d'aspects écosystémiques et à œuvrer pour une évaluation et des avis intégrés pour cette région. La mer d'Irlande sera un cas type pour



la procédure de benchmark du CIEM qui vise à développer des méthodes d'évaluation sur une base écosystémique plutôt que sur des évaluations monospécifiques.

Ayant participé à des ateliers précédents, le CC EOS participera à l'atelier final (WKIRISH4) en octobre 2017 qui étudiera les progrès effectués en matière de développement d'une évaluation et d'un avis éco-systémiques intégrés.

Le CC EOS s'engage à participer à toutes les réunions et ateliers benchmark du CIEM pertinents, sous réserve d'y être invité.

Le CC EOS va également entamer un dialogue directement avec les groupes de travail du CIEM (ex.: FGCRAB) afin d'examiner les moyens de recueillir et d'inclure les contributions des parties prenantes aux procédures d'évaluation et de rechercher les contributions au stade de conception de toute initiative lancée par le CC EOS.

La réunion annuelle entre le CIEM et les conseils consultatifs (Janvier 2018) servira à renforcer la relation de travail et la confiance en la méthodologie d'évaluation.

4.1.2. Le projet MareFrame

Le projet MareFrame vise à co-crédier des solutions de gestion de la pêche basées sur l'écosystème. Le CC EOS est partenaire de ce projet et s'engage à faciliter le développement d'une approche écosystémique visant à améliorer la gestion de la pêche. L'engagement du CC EOS se concentre sur une étude de cas dans les eaux occidentales pour l'ouest de l'Ecosse.

Dans cette zone, les principaux problèmes écosystémiques en matière de gestion de la pêche abordés par l'étude de cas sont les suivants : i) l'effet de la prédation accrue des phoques sur les stocks de gadidés, le cabillaud en particulier; ii) l'impact de la pêche à la langoustine sur les gadidés juvéniles; iii) les effets ascendants du changement climatique (ex.: changements océanographiques ; changements de courant et des niveaux de nutriments) sur les stocks de gadidés et iv) l'impact de la pêche sur les fonds marins (ex.: coraux). Bien que dans cette étude de cas des modèles écosystémiques améliorés étaient prévus pour comprendre les pêches et les effets climatiques et produire des avis en matière de gestion, les résultats ont été limités.

La dernière réunion du projet MareFrame aura lieu à Bruxelles les 13 et 14 décembre (Politique et science).

4.2. Control et conformité

Le CC EOS va continuer de suivre les activités opérationnelles de l'agence communautaire de contrôle des pêches (ACCP) dans les zones 6 et 7 et participera aux conseils consultatifs et autres forums (ex. : Séminaire sur le contrôle et la conformité, séminaire sur la mise en œuvre de l'obligation de débarquement), lorsqu'il y sera invité. Le CC EOS est actuellement le représentant suppléant du conseil consultatif au conseil d'administration de l'ACCP de mars 2017 à février 2018.



Ayant demandé une réunion spécifique sur le règlement de contrôle avec les autorités compétentes par le biais de la Commission, le CC EOS participera à l'atelier sur le système de contrôle de la pêche tenu par la Commission le 16 novembre 2017.

Suite à cette réunion, le CC EOS pourrait convoquer le groupe de discussion sur le contrôle afin d'examiner les questions posées qui pourraient nécessiter d'autres commentaires ou avis de la part du CC EOS, en particulier dans le contexte de l'obligation de débarquement et des mesures techniques.

4.3. Régionalisation

Le CC EOS se consacre à la structure actuelle de la procédure de consultation qui permet l'engagement collaboratif entre les conseils consultatifs et le groupe des états membres des eaux occidentales septentrionales et autres organismes et institutions pertinents dans le cadre décisionnel régional actuel contenu dans le règlement PCP.

Le CC EOS a développé des liens solides avec le groupe des états membres des EOS et va continuer de collaborer et d'aider ce groupe, dans la mesure du possible.

Le CC EOS s'est montré favorable à l'engagement des représentants des administrations des EOS à la procédure commune de développement et d'information de l'outil d'atténuation de choke du CC EOS et en a bénéficié, et il va continuer d'encourager et de développer cette relation au cours de l'exercice 13.

4.4. Zones marines protégées et planification de l'espace maritime

Le CC EOS va continuer de participer à la procédure de consultation pour la désignation et la gestion : des écosystèmes marins vulnérables, de Natura 2000, OSPAR et des sites maritimes offshore nationaux, (c.-à-d. ZMC, etc.), où a lieu l'activité de pêche par les navires européens dans les eaux occidentales septentrionales.

Le CC EOS servira de point de contact entre les décideurs politiques nationaux et les parties prenantes CC afin de faciliter la consultation. Le CC EOS participera également aux réunions du sous groupe des états membres des eaux occidentales septentrionales sur l'article 11, traitant des mesures de conservation nécessaires au respect des obligations dans le cadre de la législation environnementale européenne (ex.: Zones marines protégées (ZMP)).

Le CC EOS fournira également des opinions, le cas échéant, eu égard au développement de mesures de gestion pour différents sites marins dans les eaux occidentales septentrionales, proposés à l'adoption en vertu de la législation nationale.

Le cas échéant, le CC EOS pourra envisager de re-convoquer le groupe de travail horizontal sur la planification de l'espace maritime, dirigé avec succès par les représentants des ONG environnementales du CC EOS par le passé, et incluant une large représentation d'experts, incluant ceux des projets UE pertinents (ex. : MEFEP, MAIA, et CHARM III en 2009/2010).



Le CC EOS travaillera avec les agents nommés par les agences désignées des états membres et de la Commission, comme suit :

- Participer aux débats nationaux et aux éventuels forums de parties prenantes ;
- Inviter les experts concernés des agences nationales à communiquer les rapports de la situation actuelle et à présenter des calendriers de consultation, le cas échéant ;
- Distribuer des bulletins d'informations, des cartes et des questionnaires aux parties prenantes et fournir le feedback, le cas échéant.

5. Procédures de travail

Le CC EOS va continuer de peaufiner ses procédures de travail afin d'assurer des pratiques de travail efficaces et effectives.

Le CC EOS va collaborer étroitement avec l'industrie de la pêche, les groupes d'autres intérêts, la Commission, les états membres, les scientifiques et les autres CC afin de développer des programmes de travail pertinents pour progresser dans les domaines d'intérêt et de préoccupation communs.

5.1. Calendrier

L'annexe I précise le calendrier de réunions du CC EOS pour l'exercice 13.

5.2. Rôle, composition et fonctionnement des CC

Une délégation composée du président et du secrétariat du CC EOS participera activement à la réunion de coordination devant avoir lieu le 14 novembre entre les CC et la Commission.

Ayant lancé la discussion inter-CC sur le fonctionnement des conseils consultatifs, le CC EOS va soutenir la continuation de ce dialogue au sein des conseils consultatifs et de tout forum où ce thème doit être discuté.

Le CC EOS estime que les implications de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (alias Brexit), la mise en œuvre de l'obligation de débarquement pour toutes les espèces de quota en 2019 et la réforme de la politique commune de la pêche (CFP), représentent une menace importante au fonctionnement des conseils consultatifs tels qu'ils sont actuellement établis et que faute de traiter la situation avec toute la rigueur nécessaire, cela donnera lieu à une parfaite tempête administrative, que des conséquences imprévues pourraient également venir compliquer.

Le CC EOS apportera son soutien au CC Pel dans l'organisation de la seconde réunion inter-CC à ce sujet en 2018.



Le recrutement d'un adjoint exécutif (Finances et administration) et d'un secrétaire exécutif adjoint aura lieu en novembre 2017.

Le directeur de développement de projet et des communications soutenu et dirigé par un petit groupe spécialisé en communication de membres du CC EOS pour élaborer des propositions soumises à la décision du Comité exécutif, s'appliquera de nouveau aux tâches de ce poste suite à une période prolongée de couverture d'autres tâches de secrétariat du CC EOS au cours de l'exercice 12.

5.3. Structure opérationnelle : type de réunions et fréquence

La plus grande dépense budgétaire du CC EOS est associée aux réunions. Le CC EOS est souvent responsable des frais associés à la location de salles de réunion, de services d'interprétation et de matériel technique, outre les frais de déplacement et d'hébergement des membres et experts participant aux réunions du CC EOS. Parfois, des parrainages publics ou privés sont offerts pour couvrir une partie ou la totalité de ces dépenses à titre de contributions en nature (alias avantages en nature). Ces dispositions apparaissent dûment dans les comptes du CC EOS.

Pour atteindre les objectifs du programme de travail, la hiérarchie opérationnelle du CC EOS est organisée conformément à la structure à trois niveaux suivante :

5.3.1. Comité exécutif

Toutes les décisions ayant trait au CC EOS sont prises par un Comité exécutif avec un maximum de 25 membres (c.-à-d. 15 pour l'industrie de la pêche, et 10 pour les groupes d'autres intérêts) reflétant l'équilibre 60/40 requis. Au début de l'exercice 12, le Comité exécutif comptait 22 membres ; 15 d'organisations du secteur de la pêche et 7 d'organisations représentant les groupes d'autres intérêts. Au cours de l'exercice, l'Assemblée générale a accueilli l'ONGE Oceana au Comité exécutif pour occuper un des sièges GAI vacants.

Les réunions du Comité exécutif ont lieu au moins trois fois par an. Ces réunions traitent généralement des questions de politique de haut niveau, étudient les contributions des groupes de travail et les questions horizontales présentées par les groupes de discussion ou groupes de rédaction d'avis ou les membres de l'Assemblée générale. Le Comité exécutif prend des décisions eu égard aux recommandations des groupes de travail et des groupes horizontaux et vise à atteindre le consensus dans la provision d'avis et d'opinion du CC EOS. Le Comité exécutif prend également des décisions eu égard aux procédés et procédures requis pour améliorer l'efficacité du CC EOS, incluant la stratégie de communication.

Chaque membre du Comité exécutif ainsi que le président de chaque groupe de travail présentant des recommandations au comité exécutif, est remboursé pour sa participation aux réunions du Comité exécutif l'interprétation est fournie dans les langues de travail du CC EOS (c.-à-d. anglais, français et espagnol).



Des représentants de la Commission européenne, du Parlement européen, de l'agence communautaire de contrôle des pêches et des états membres, ainsi que des experts ou présentateurs de projets européens ou d'instituts scientifiques participent également aux réunions du Comité exécutif réunions à titre d'observateurs.

Le Comité exécutif du CC EOS instruit les groupes de travail et les groupes horizontaux de traiter des thèmes spécifiques, selon ce qu'il juge nécessaire et pertinent au cours de l'exercice en fonction de la priorité et de la disponibilité des ressources.

5.3.2. Groupes de travail sous-régionaux

Il y a actuellement 4 groupes de travail (Groupes de travail) sous-régionaux au CC EOS, répartis géographiquement. Les réunions de groupe de travail ont lieu jusqu'à 3 fois par an (en fonction du budget et des points à l'ordre du jour) et sont d'importants moteurs du CC EOS. Tous les points à débattre sont présentés lors de ces réunions et les experts, ainsi que les représentants de la Commission sont normalement invités à participer et à faire des présentations.

Les quatre groupes de travail sont :

1. Ouest de l'Ecosse (6.a);
2. Mer Celtique (7.f et g);
3. Manche (7.d et e);
4. Mer d'Irlande (7.a).

Le nombre de participants des groupes de travail varie de 25 à 50 participants en fonction du sujet abordé et l'interprétation est fournie le cas échéant (c.-à-d. anglais, français et espagnol). Les réunions des 4 groupes de travail ont normalement lieu sur une période de 1 à 2 jours (c.-à-d. une demi-journée par groupe).

Au cours de l'exercice 13, les groupes de travail vont poursuivre leur collaboration avec les parties prenantes, les scientifiques et les économistes clés pour faire avancer le développement de plans de gestion, réduire les effets de l'obligation de débarquement et étudier les objectifs sous-géographiques dans le contexte de Brexit et de la réforme de la PCP.

5.3.3. Groupes de discussions, groupes de travail horizontaux et groupes de rédaction d'avis

Les réunions de groupe de discussion et de groupe de rédaction d'avis sont des réunions spécialisées, convoquées lorsque des points de préoccupation urgents nécessitent une réponse immédiate et technique de la part du CC EOS.



Les groupes de discussion et les groupes de rédaction d'avis sont formés à partir de l'ensemble des membres et consistent généralement en un petit groupe de membres (c.-à-d. 8 to 15) dotés d'une expérience et d'une expertise professionnelle spécifique.

De plus, les groupes de travail horizontaux sont convoqués, si nécessaire, pour débattre de thèmes d'intérêt commun à tous les membres du CC EOS (ex. : Mesures techniques, l'obligation de débarquement, l'atténuation des situations de Choke, la réforme de la PCP, la planification de l'espace maritime, le fonctionnement des conseils consultatifs).

Ces réunions ont une fonction et un objectif spécifiques décrits dans les termes de référence approuvés par le Comité exécutif à la mise en place du groupe. Pour incorporer la flexibilité nécessaire pour satisfaire à ces réunions, le CC EOS a établi un budget pour 4 réunions de groupe de discussion, groupe de travail horizontal ou de groupe de rédaction d'avis au cours de l'exercice 13, dont la plupart auront lieu conjointement à une réunion du Comité exécutif.

En fonction de la disponibilité de budget et du temps disponible lors des réunions de groupe de travail, des réunions supplémentaires auront lieu si nécessaire. Des services d'interprétation seront fournis à ces réunions si nécessaire et des contributions en nature seront sollicitées auprès des états membres et des projets pertinents afin de réduire les frais et de maximiser l'efficacité.

Il est prévu que des groupes de discussion travaillent sur les thèmes suivants au cours de l'exercice 13 :

- i. Stratégie de gestion pour la sole en division CIEM 7.d (Webex);
- ii. Stratégie de gestion pour la sole en division CIEM 7.f et g;
- iii. Gestion de la raie et du pocheteau ;
- iv. Mesures de gestion pour le bar ;
- v. Gestion du tourteau ;
- vi. Groupe de discussion sur le contrôle et la conformité (FGCC)

De plus, le groupe de travail horizontal sur l'obligation de débarquement répondra aux demandes reçues de la part du groupe des états membres des eaux occidentales septentrionales. Des groupes de rédaction d'avis seront convoqués à des réunions face à face ou par correspondance, sur des sujets qui nécessitent la rédaction de textes spécifiques.

6. Communications et partage d'informations

Le directeur de développement de projet et des communications soutenu et dirigé par un petit groupe spécialisé en communication de membres du CC EOS pour élaborer des propositions de décision du Comité exécutif s'appliquera de nouveau aux tâches de ce poste suite à une période prolongée de couverture d'autres tâches de secrétariat du CC EOS au cours de l'exercice 12.



Alors que les ressources au sein du secrétariat ont été limitées au cours de l'exercice 12, le niveau de communication et le partage d'informations a augmenté et va continuer de le faire au cours de l'exercice 13 tandis que les implications de l'obligation de débarquement et de *Brexit* s'affirment et deviennent une plus grande source de préoccupation.

Le site web du CC EOS demeure le principal outil de communication entre le secrétariat du CC EOS et les membres du CC EOS, la Commission européenne, les états membres, le Parlement européen, les observateurs scientifiques et le grand public. Le site web contient des informations actualisées sur les membres, la législation, l'administration, les réunions, les publications, la consultation et les avis, et inclut toute la correspondance pertinente générée entre le CC EOS, la Commission, les états membres et les autres parties.

--FIN--



Annexe I

Calendrier proposé des réunions pour atteindre les objectifs du programme de travail du CC EOS

Exercice 13

(1^{er} octobre 2017 -30 septembre 2018)

Les informations présentées ci-dessous sont indicatives des opérations du CC EOS au cours de l'exercice 13 et ont été adoptées par les membres de l'assemblée générale qui s'est réunie à Dublin le 14 septembre 2017.

Toutes les dates et thèmes de discussion sont susceptibles d'être modifiés et seront soumis aux exigences de la Commission et aux propositions faites par les membres du CC EOS membres et adoptées par le comité exécutif.



CALENDRIER DE RÉUNIONS (EXERCICE 13)

CONSEIL CONSULTATIF POUR LES EAUX OCCIDENTALES SEPTENTRIONALES			
Calendrier indicatif des réunions au cours de l'exercice 13 (1^{er} octobre 2017 – 30 septembre 2018)			
Type de réunion	Dates/durées proposées	Lieu	Priorités de travail
Conférence de l'association européenne pour les élastomobranches	12-14 Octobre 2017	Amsterdam	<ul style="list-style-type: none"> Présentation du travail du groupe de discussion sur les raies et pocheteaux
Réunion du CSTEP sur la gestion des raies et pocheteaux	16- 20 octobre 2017	Bruxelles	<ul style="list-style-type: none"> Coordination avec le groupe de discussion sur les raies et pocheteaux
Groupe de haut niveau pour les EOS	18 Octobre 2017	Madrid	<ul style="list-style-type: none"> Coordination du travail sur l'obligation de débarquement et l'atténuation des situations de Choke
Conseil d'administration ACCP	18 et 19 Octobre 2017	Vigo	<ul style="list-style-type: none"> Provision de contributions au nom des conseils consultatifs
Benchmark commun CC EOS /CIEM (Président) sur la mer d'Irlande	23-27 octobre 2017	Dublin	<ul style="list-style-type: none"> Contribution des parties prenantes sur la procédure consultative
Groupe de discussion sur la sole en 7.d	6 novembre 2017	Webex	<ul style="list-style-type: none"> Développement de l'avis du CC EOS



CONSEIL CONSULTATIF POUR LES EAUX OCCIDENTALES SEPTENTRIONALES

Calendrier indicatif des réunions au cours de l'exercice 13 (1^{er} octobre 2017 – 30 septembre 2018)

Type de réunion	Dates/durées proposées	Lieu	Priorités de travail
Réunion de coordination entre la DG MARE et les CC	14 novembre 2017	Bruxelles	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination des conseils consultatifs avec la CE
Atelier CE sur la mise en œuvre de l'obligation de débarquement	15 novembre 2017	Bruxelles	<ul style="list-style-type: none"> • Reporting d'expériences de l'obligation de débarquement
Atelier CE sur le système de contrôle de la pêche	16 novembre 2017	Bruxelles	<ul style="list-style-type: none"> • Forum pour évoquer les questions de contrôle identifiées par le groupe de discussion sur le contrôle et la conformité
Mesures techniques en mer d'Irlande	28 novembre 2017	Dublin	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des mesures techniques en mer d'Irlande dans le contexte de l'obligation de débarquement et de l'atténuation des situations de choke.
Mareframe	12- 14 décembre 2017	Bruxelles	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion finale et diffusion du projet Mareframe.
Réunion des conseils consultatifs et du CIEM (MIACO)	18 et 19 janvier 2018	Copenhague	<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration avec le CIEM sur les questions ayant trait à l'évaluation des stocks.
Groupe de discussion sur le bar	Q1 2018	TBC	<ul style="list-style-type: none"> • Développement d'une réponse détaillée à l'avis sur le bar



CONSEIL CONSULTATIF POUR LES EAUX OCCIDENTALES SEPTENTRIONALES

Calendrier indicatif des réunions au cours de l'exercice 13 (1^{er} octobre 2017 – 30 septembre 2018)

Type de réunion	Dates/durées proposées	Lieu	Priorités de travail
Réunion du conseil consultatif ACCP	Q1 2018	TBC	<ul style="list-style-type: none"> Développements ACCP et questions OD Evaluation du règlement de contrôle
Groupe de travail/ de discussions Comité exécutif	2 jours Février /mars 2018	TBC	<ul style="list-style-type: none"> Thèmes pertinents basés sur les actions en cours Obligation de débarquement, TCM
Réunion de coordination entre DG MARE et les CC	1 jour Q2 2018	Bruxelles	<ul style="list-style-type: none"> Règlement PCP et actes délégués CE Consignes administratives et financières pour le fonctionnement des CC
Groupe de travail/ de discussions Comité exécutif	2 ou 3 jours Juillet 2018	TBC	<ul style="list-style-type: none"> Présentation de l'avis du CIEM pour 2017 Possibilités de pêche pour 2017 / OD Développement des thèmes du groupe de discussion
Réunion du conseil consultatif ACCP	1 jour septembre 2018	Vigo	<ul style="list-style-type: none"> Développements ACCP et questions OD Evaluation du règlement de contrôle
Assemblée générale et Comité exécutif	12-14 septembre 2018	Dublin	<ul style="list-style-type: none"> Ratifier les comptes de l'exercice 13 et le budget pour E14 Rapport du président sur E13 / Plan de travail E14 Thèmes de groupe de discussion/travail à développer